

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 7 mai 2021

SCHEMA
D'ACCUEIL DES
ENTREPRISES :
ETUDES DE
FAISABILITE POUR
L'INSTALLATION
DE
CONCIERGERIES
DE SERVICES SUR
LE GENEVOIS
FRANÇAIS

L'an deux mil vingt et un, le sept mai, à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en visio conférence, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 30 avril 2021
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents : 14

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Marin GAILLARD – M. Stéphane VALLI – Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET – Mme Carole VINCENT – M. Jean-Claude GEORGET – M. Philippe MONET – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

• Délégués excusés :

M. Pierre-Jean CRASTES- M. Christophe ARMINJON

N° BU2021-08

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 14
Pouvoirs : 0

SCHEMA D'ACCUEIL DES ENTREPRISES :
ETUDES DE FAISABILITE POUR L'INSTALLATION DE CONCIERGERIES DE
SERVICES SUR LE GENEVOIS FRANÇAIS

Contexte

- Le Schéma d'accueil des entreprises

De 2017 à 2018, le Pôle métropolitain du Genevois français a lancé une étude stratégique afin de définir son Schéma d'Accueil des Entreprises permettant de rapprocher attractivité économique et aménagement durable des zones d'activités et de créer un outil de pilotage de l'action économique du Pôle métropolitain du Genevois français. Dans les priorités des attentes des entreprises et des préconisations des EPCI, la mise en place de conciergeries de territoire à destination des entreprises, mais aussi des salariés, est nettement ressortie et a donc fait l'objet d'une inscription dans le plan d'actions du Pôle métropolitain.

- L'incubation du porteur de projet SOLUS

En parallèle, le Pôle métropolitain, dans le cadre de sa stratégie de développement économique dédiée à l'innovation sociale et solidaire avait financé de 2017 à 2018, l'incubation d'un service de conciergerie de territoire éco-responsable et solidaire du nom de SOLUS. Ce processus d'incubation avait pour objectif principal de structurer l'offre au regard des besoins et d'étudier la faisabilité pour une première implantation sur le Genevois français. En 2019, dans le cadre de

sa compétence économique, la Communauté de Communes du Pays Rochois a décidé d'installer cette conciergerie à la gare de la Roche-sur-Foron et dessert les citoyens, gens de passage et assure un service auprès des entreprises sur le PAE des Jourdiès, ZAE d'intérêt métropolitain du Pays Rochois.

- **L'opportunité d'un déploiement plus large**

Fin 2020, 2 territoires du Genevois français, Thonon agglomération et Archparc, s'intéressent au développement de ce profil de conciergerie écoresponsable et solidaire pour renforcer l'offre de service dans 4 zones d'activité d'intérêt métropolitain + 1 Pôle d'échanges multimodal à Thonon-Les-Bains centre :

- Bracots, Vongy et Planbois, Pôle Gare pour Thonon agglo ;
- Archparc pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois.

Afin d'étudier la faisabilité pour la mise en place de ce service de proximité, ces 2 organismes publics avaient sollicité le Pôle métropolitain du Genevois français pour prendre en charge l'achat de la prestation en commande directe pour un montant de 10 000€ Nets de TVA et pour une période de 6 mois.

La mise en place de l'offre étant très spécifique (offre produits-services et livraison écoresponsables et services d'insertion à l'activité économique), l'étude serait réalisée en direct par la conciergerie SOLUS.

15 ZAE d'intérêt métropolitain sont répertoriées dans le Schéma d'accueil des entreprises.

Afin d'avoir un déploiement le plus cohérent possible sur l'ensemble du Genevois français, les élus du bureau de février 2021 avaient demandé le lancement d'un appel à projets aux EPCI pour la réalisation de ces études de faisabilité d'implantation de conciergerie.

Rappel des préalables pour le lancement des études

- **Analyse financière**

Si le Pôle métropolitain envisageait d'étudier la faisabilité pour les 15 ZAE sur 2 exercices budgétaires et sans négociation auprès du prestataire, on peut estimer le montant de l'étude globale à hauteur de 30 000€ Nets de Tva maximum.

- **Analyse juridique**

La demande porte sur l'achat d'une prestation sous la forme d'une commande directe dont le montant est situé en dessous du seuil des marchés publics. La mise en concurrence, bien que recommandée, n'est pas obligatoire. L'offre de produits et service attendue, « écoresponsable et solidaire » est très spécifique et la conjugaison de ces deux critères cumulatifs rend le partenariat avec SOLUS singulier. Par ailleurs, la contractualisation faite entre le Pôle métropolitain du Genevois français et le prestataire SOLUS n'impliquerait pas l'EPCI membre. En effet, le prestataire devra rendre un ensemble de livrables notamment sur le potentiel Offre/demande et les modèles juridiques et financiers auprès de l'EPCI membre et du Pole métropolitain. L'EPCI membre décidera d'une part, s'il souhaite donner suite aux résultats de l'étude et d'autre part, dans le cadre d'un souhait d'émergence de ce type de service sur son territoire, il est libre de décider du prestataire et de la forme contractuelle à envisager.

- **Analyse de la compétence du Pôle métropolitain**

La question du rôle, de la compétence du Pôle métropolitain sur ce dossier est importante. Si l'on prend en compte le cas de figure du Pays Rochois, le Pôle métropolitain a permis de financer l'incubation d'un service en lien avec sa stratégie d'aménagement et de développement économique et d'étudier la faisabilité sur la vallée de l'Arve. L'EPCI membre a ensuite fait émerger le service et l'a développé sur son territoire. L'EPCI membre est aujourd'hui maître d'ouvrage de services.

- **Résultats de l'appel à projets**

Les EPCI membres ont répondu à cet appel à projet. La totalité des réponses est résumée dans le tableau ci-après :

N°	Collectivité	Réponse à l'appel projets à à Favorable- défavorable- Autre ?	Observations - attendus
1	Communauté de Communes du Pays Rochois	Favorable déjà réalisé.	Etude faisabilité réalisée en 2017 et 2018
2	Communauté d'agglomération de Thonon	Favorable	Etude attendue sur les ZAE des Bracots, Vongy, Planbois et le Pôle Gare de Thonon centre
3	Syndicat mixte SMAG-ARCHPARC	Favorable	Etude attendue sur l'offre de produits et services y compris dans l'accompagnement des événements d'Archparc – Offre potentiellement mise en place au premier semestre 2022
4	Communauté de Communes du Genevois	Favorable	Elargissement du périmètre d'étude depuis le Pôle Archparc au Genevois, principalement sur l'Ecoparc du Genevois. Lancement de l'analyse de l'offre en simultané avec Archparc en septembre
5	Communauté d'agglomération du Pays de Gex	Favorable	2 Zones d'activité majeures : St Genis Pouilly et Ferney Genève Innovation – demande à ce que l'étude prenne en compte l'existence de la conciergerie du CERN
6	Communauté de Communes de Faucigny-Glières	Favorable	2 grandes parties à analyser : ZAE de Bordets 1 et 2, ZAE Graviers-Bronze
7	Communauté de Communes du Pays bellegardien	Favorable	2 grandes zones majeures à analyser : Pole économique Valserhône-Châtillon et PAE de Vouvray
8	Communauté d'agglomération d'Annemasse	Autre	De nombreux chantiers de lancer pour accompagner les entreprises et salariés dans les ZAE d'intérêt métropolitain. La question de la conciergerie sera abordé ces prochains mois
9	Communauté de Communes d'Arve et Salève	Favorable	Le modèle économique sera difficile à trouver du fait de la faible quantité et du manque de densité des entreprises. A contrario, l'offre en produits et services de la CCAS pourrait intéresser les conciergeries voisines. Par ailleurs, des besoins ressortent en centralité urbaine et/ou au Pôle gare. La proposition serait de lancer une étude de faisabilité pour étudier les possibilités de mise en relation des conciergeries voisines pour un service plus adapté au modèle économique. Ce service pourrait s'insérer dans une offre globale portée par la CCAS et la Ville de Reignier-Esery (Ex. : point relais, tiers-lieu...).
TOTAL			7 territoires accompagnés sur la période 2021-2022 pour 13 sites étudiés

Sept collectivités membres du Pôle métropolitain (listées ci-dessus) ont confirmé leur souhait d'être accompagnées pour étudier la faisabilité technique et économique pour l'émergence d'une conciergerie de services. L'estimation financière de la prestation pour la mise en place d'une étude sur 13 sites serait d'environ 25 000 € HT.

Les études seraient réalisées sur les 2 années 2021 et 2022 selon un calendrier d'exécution à fournir par le prestataire (en accord avec les collectivités concernées).

Aussi, le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le lancement de plusieurs études de faisabilité sur la période 2021-2022, pour l'émergence de conciergeries de services écoresponsables et solidaires auprès de l'organisme SOLUS et ce, pour un montant maximal de 25 000€ HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents relatifs à la mise en place de cette démarche

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 12/05/21

Publié ou notifié le 12/05/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Métropole Française du Genevois is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text around the seal reads 'Métropole Française du Genevois' and 'R.F.' (République Française).